



J'habite à Strasbourg et je suis particulièrement intéressé par l'action de l'Association DNF

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 5 novembre 2002

Bonjour, J'habite à Strasbourg et je suis particulièrement intéressé par l'action de l'Association DNF.

J'aimerais adhérer. Seulement, je ne comprends pas très bien la structure juridique de l'Association. Y a-t-il des associations régionales autonomes auxquelles on peut adhérer ? Ou ne peut-on adhérer qu'à l'association nationale ? Quel est donc le statut de ces associations régionales ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Salutations.

Réponse :

DNF est une association composée de bénévoles.

Chaque association régionale a une existence juridique propre. Elle est liée à l'association nationale par une convention qui organise son domaine de compétence et prévoit les obligations réciproques.

L'adhésion à l'association Alsace Moselle entraîne automatiquement l'adhésion nationale. Vous pouvez également adhérer directement à l'association nationale. (document à imprimer et compléter). Votre adhésion pourra être, selon votre vœu, retransmise à l'association régionale.